

des rappeler nos avertissements. Il va sans dire que la répétition d'un pareil malheur serait fort regrettable.

J'ai compris du premier ministre que la Sun Life possède des titres de l'Etat pour une somme de 23 millions de dollars. Je crois que ce placement ne date que de l'année dernière et qu'il est dû à la pression du ministère des Finances. Le premier ministre nous a dit aussi que le chef de cette société d'assurance-vie était le plus gros perdant en placements sur valeurs ordinaires. Si c'est le cas,—et je n'en doute pas,—il ne devrait pas être à la tête de la plus grande société d'assurance du Canada. Quelqu'un qui n'administre pas mieux ses propres affaires n'est pas l'homme qu'il faut pour administrer les fonds des autres.

Le premier ministre nous a dit encore qu'il n'est pas bien de s'en rapporter aux journaux et que nous ne devrions pas conclure d'après des articles de presse. Dans ce cas, des affaires comme celle-ci ne pourraient jamais parvenir jusqu'aux comités de la Chambre. C'est tout récemment pourtant qu'aux frais du public un comité de la Chambre était chargé d'enquêter certaines accusations publiées par les journaux; et ce dont il s'agissait était loin d'avoir l'importance de ce qui fait l'objet de ce débat.

J'appuie la résolution avec plaisir pour une autre raison. Il y a quelques années, un bill présenté par la Sun Lige donna lieu à une sollicitation considérable, effrénée même. Or, j'ai toujours été d'avis qu'une mesure devait être scrutée en proportion des instances qui l'accompagnent. Les bons projets de loi visant au bien général n'ont pas besoin de cette sollicitation.

L'auteur de la résolution a si bien traité le côté financier de la question que je ne retiendrai pas davantage la Chambre. Mais je le répète, si, comme on nous l'a dit à droite, ces compagnies n'ont rien à craindre, elles devraient bien accueillir une enquête au lieu d'éveiller les soupçons en s'y opposant. Je comprends que certaines personnes du dehors sont venues ici faire de leur mieux pour empêcher une enquête. Si elles ne veulent pas qu'un comité s'en mêle, cela semblerait indiquer qu'elles ont quelque chose à cacher.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait de l'avis de l'auteur de cette résolution, quant à l'importance du sujet, lequel concerne des centaines de mille, peut-être des millions de bénéficiaires désignés aux polices d'assurance. Je suis assuré dans la Sun Life; c'est à cette compagnie que j'ai confié le tiers approximativement de la protection que j'ai voulu assurer à ma famille. A la

suite de circonstances auxquelles le premier ministre (M. Bennett) a fait allusion délicatement, savoir les événements des deux ou trois dernières années qui ont démontré à tous que la valeur des titres peut s'amoinrir, mon placement dans ces polices d'assurances a une assez grande importance au point de vue personnel.

Après avoir étudié cette question avec soin j'en suis venu à la conclusion que ma famille et moi-même n'avons rien à craindre au sujet de l'assurance que j'ai dans cette compagnie. Je fais cette déclaration après avoir mûri longuement cette question. La discussion de ce soir me rappelle celle qui eut lieu dans cette Chambre il y a deux ou trois ans. On a ressassé une foule de vieux arguments. La commission royale de 1910 est une chose assez ancienne.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

L'hon. M. RALSTON: Et la lutte faite dans cette Chambre il y a trois ou quatre ans au sujet de la capitalisation de la Sun Life Assurance Company est chose du passé. Je devrais être le premier à vouloir examiner avec le plus grand soin la position financière de toute compagnie qui tient entre ses mains le bonheur et l'avenir d'un grand nombre de citoyens non seulement de ce pays mais aussi d'autres pays, comme le déclare le premier ministre. On comprendra bien comment il se fait que j'en suis venu à la conclusion susmentionnée lorsque j'exposerai certains faits, dont quelques-uns ont été déjà mentionnés par le premier ministre.

D'abord voyons un peu ce qu'il y a de vrai dans cette accusation de détournement des fonds des assurés. Lorsque je visitai mon comté en janvier, on y avait déjà répandu la déclaration à laquelle l'auteur de la résolution a fait allusion. Certains de mes électeurs sont venus me voir à ce sujet, et, dès mon arrivée à Ottawa, je me suis rendu au bureau de la compagnie pour connaître sa version de cette histoire. Il ne m'est pas nécessaire de déclarer à la Chambre que je n'ai aucun intérêt professionnel dans cette affaire, mais à titre d'assuré et pour sauvegarder les intérêts de mes électeurs je me suis dit que la question valait la peine d'être étudiée. Si je comprends bien la situation,—et je prierais l'honorable député de me reprendre si je me trompe,—des profits réalisés par les compagnies d'assurance sur leurs placements, qui ne sont pas nécessaires au paiement des dépenses administratives ou au règlement de réclamations ou à l'établissement de réserves, quatre-vingt-quinze p. 100 sont versés dans une caisse qui sert à diminuer les primes sur les polices